



**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**  
Concernant le projet de règlement no. 551-2025

Lors de la séance ordinaire du 16 septembre 2025, le Conseil de la municipalité de Saint-Aubert a adopté le projet de règlement suivant :

1. Projet de règlement n° 551-2025 modifiant le règlement de zonage n° 485-2019 afin de modifier l'article 14.1 applicable à la hauteur des clôtures et des haies

**Objet du projet de règlement 551-2025 :**

- Autoriser que les haies de cèdres atteignent une hauteur supérieure aux normes en vigueur.

**Assemblée publique de consultation :** Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 1<sup>er</sup> octobre 2025, à 19 h 00, à l'hôtel de ville de la municipalité de Saint-Aubert, située au 14 rue des Loisirs. Cette assemblée vise à présenter les projets de règlement et à recueillir les commentaires des citoyens.

**Consultation des projets de règlement :** Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, situé au 14 rue des Loisirs, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

**Donné à Saint-Aubert, ce 17<sup>e</sup> jour de septembre l'an deux mille vingt-cinq.**

---

**Anne-Marie Dion**  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

Certificat de publication

Je soussigné Anne-Marie Dion, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Aubert, MRC de L'Islet, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ CE CERTIFICAT À SAINT-AUBERT, LE 17<sup>E</sup> JOUR DE SEPTEMBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ.



Anne-Marie Dion  
Directrice générale et greffière-trésorière